

Les Chefs Traditionnels Et La Médiation Dans Les Crises En Afrique

MEFIRE NSANGOU Arouna

Département de Science Politique

Université de Ngaoundéré

Ngaoundéré, Cameroun

Email: arouna_70@yahoo.fr

Résumé

En ce début de siècle, la plupart de pays africains font face à des conflits animés par des entreprises criminelles jetant ainsi de l'opprobre sur les capacités de l'Etat central à étaler sa souveraineté sur l'étendue de son territoire. En effet, ces Etats se trouvent au confluent de la montée en puissance de conflits de diverses natures. Or, la lutte contre ces « *nouvelles menaces* » (Philippe Marchesein)[1] sécuritaires aux modes opératoires particulièrement mutants met à l'unisson une pluralité d'acteurs placés sous l'égide des pouvoirs étatiques. Malgré cette lutte globale ainsi proclamée, le déploiement spectaculaire des forces de défense et de sécurité déteint la visibilité des initiatives prises par les autres acteurs, au rang desquels les chefs traditionnels. La présente communication qui se situe au prolongement du paradigme de la reviviscence du pouvoir traditionnel en Afrique, se propose d'analyser la contribution des chefs traditionnels dans la gestion des conflits en Afrique notamment à travers la médiation.

Mots clés :

Chef traditionnel, lutte globale, médiation, crise.

I. INTRODUCTION

L'actualité de l'Afrique subsaharienne est marquée ces deux dernières années par la résurgence des coups d'Etats. Ce mode d'accession au pouvoir marquant le triomphe de l'armée sur les règles constitutionnelles de dévolution du pouvoir, a été notamment vécu au Burkina Faso, au Mali, et plus récemment au Niger et au Gabon. De toutes ces expériences, le cas du Niger semble le plus retenir notre attention, car étant l'un des rares ayant le plus mis en contribution les chefs religieux dans la perspective de la médiation. En effet, barrant la voie à toute médiation internationale par un refus tacite de recevoir les différentes délégations étrangères mandatées, le général Abdourahamane Tiani, président du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie(CNSP) accordera contre toute attente le samedi 12 août 2023, une audience à la délégation des Oulemas (chefs religieux) venue de la République fédérale du Nigeria.

Cette reconfiguration du comportement du nouvel homme fort du Niger nous laisse songeur sur la place des autres unités sociales dans les politiques de sortie des crises en Afrique. La présente réflexion

s'intéresse aux expériences de médiation menées par les chefs traditionnels dans la perspective des résolutions de conflits dans quelques pays d'Afrique subsaharienne. Afin de démêler l'écheveau des informations recueillies à l'aide de techniques qualitatives notamment des observations et de la consultation de documents de première main, l'analyse s'appuiera notamment sur les méthodes de sociologie historique(Emile Durkheim, Marc Bloch, Lucien Febvre, Fernand Braudel), de néo-institutionnalisme historique(Peter Hall, Rosemary Taylor), et de la méthode comparative dans sa variable des études de cas(Daniel Louis Seiler, Robert Stake, Christopher Columbus Langdell, Martine Hlady Rispal, Ibrahim Mouiche).

Le recours aux études de cas permettra de se pencher sur les trajectoires singulières de médiation entreprises par certains chefs de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Niger, du Togo ou encore du Cameroun. Le néo-institutionnalisme historique à son tour, facilitera la compréhension de l'institution « *Chef traditionnel* » non pas comme une unité sociale figée, statique, mais s'investissant davantage à s'adapter aux mutations (inputs, aspirations) de son temps. L'enjeu principal soulevé dans le cadre de ce travail étant le concours des chefs à la résolution des conflits à travers la médiation.

L'argumentaire s'étalera sur deux principales rubriques. Dans un premier temps, elle commencera par revisiter la nature des conflits contemporains en Afrique(II), pour enfin s'intéresser particulièrement à la médiation menée par les chefs traditionnels dans la perspective de leurs résolutions(III).

II. DE LA DIVERSITE DE LA NATURE DES CONFLITS EN AFRIQUE

Ainsi que nous fait remarquer Bernard Lugan, « *durant la décennie 2000-2010, 70% des décisions de l'ONU et 40% des séances du conseil de sécurité furent consacrées aux conflits africains* » [2]. Ce constat rendant compte de la recrudescence des conflits en Afrique à cette période précise, reste d'actualité plus d'une décennie après. La palette de conflits se serait d'ailleurs agrandie avec l'irruption du terrorisme. Ainsi, dans cette partie, l'on essayera de distinguer d'une part, les conflits internes aux Etats(A); et d'autre part, les conflits opposant plusieurs Etats, tout en mettant en appendice le terrorisme(B).

A. Les conflits internes aux Etats

Les conflits internes aux Etats sont ceux qui se déroulent exclusivement à l'intérieur de ce dernier et ne l'opposant pas directement à un autre Etat. Ils peuvent parfois se traduire en conflits ethniques limités à un pays ou en lutte d'autodétermination. Alors que les conflits ethniques ont le plus souvent pour cause la forte présence d'une ethnie dans les positions des pouvoirs politique au détriment des autres, les mouvements d'autodétermination revendiquent l'accession de leur territoire à la souveraineté internationale. Ils voudraient ainsi s'affranchir de l'autorité de l'Etat en présence dont ils jugent ne pas suffisamment recevoir les rentes.

La conjugaison en Afrique de ces réalités fait état de la guerre du Biafra(juillet 1967-janvier 1970), guerres du Congo RDC, du conflit du Sud-Soudan(1955 aux années 2010), du Libéria (1989-2003), de Sierra Leone(1991-2002), du Congo-Brazzaville des années 1990, du Burundi(1965 à 2005), du Rwanda(1990-1994), du Kivu(depuis 1996), de celui de la Somalie depuis les années 1970 ou encore celui de la Côte d'Ivoire[2].

La crise ivoirienne serait née de l'introduction dans les pratiques politiques de ce pays de l'« ivoirité » par Henri Konan Bédié. En effet, ce principe visant à limiter l'accession à la magistrature suprême et par-delà l'occupation des fonctions politiques aux ivoiriens de souche, c'est-à-dire en même temps de père et de mère, fût un stratagème bien huilé pour éliminer son challenger Alassane Dramane OUATTARA(ADO) dans la course pour les élections présidentielles de 2000. Cet apartheid social sera la goutte d'eau qui débordera la vase et entretiendra une guerre civile qui durera jusqu'en 2012, une année après la crise post-électorale sanctionnant l'arrivée d'ADO au pouvoir [3].

Les conflits de cette nature ont connu un regain en Afrique à partir des années 1990 avec le retour du multipartisme consécutif à la libéralisation politique. A côté de ces conflits pouvant être qualifiés d'internes, se positionnent les conflits impliquant plusieurs pays.

B. Les conflits opposant plusieurs Etats et la montée du terrorisme

La délimitation des frontières de nouveaux Etats africains n'a pas toujours tenu compte des réalités ethniques. Les personnes partageants un passé commun et des cultures communes se sont ainsi vues éparpillées dans plusieurs Etats protégeant chacun sa souveraineté. Toutes choses constituant l'essentiel des causes des conflits opposant les Etats en Afrique. A ceci, il faudrait ajouter la porosité des frontières.

D'une part, nous avons des conflits entre deux pays. En effet, c'est un type de conflit qui se caractérise généralement par sa brièveté. Il survient à la suite de la remise en cause des frontières par les Etats. Il en fut ainsi de la « guerre des sables » qui opposa le Maroc et l'Algérie(1963), de la guerre Ethiopie-Somalie(années 1970), du conflit Tanzanie-

Ouganda(1978-1979), de celui ayant opposé le Mali au Burkina Faso (1985), ou encore de l'affrontement entre le Nord-Soudan et le Sud-Soudan(2012) [2].

D'autre part, à côté de cette rubrique de conflits, l'Afrique a également des conflits impliquant plusieurs pays. Dans ce registre, l'on peut énumérer border war sudafricaine(1995-1990) englobant les guerres d'Angola après 1975 et qui concerna l'Afrique du Sud et le pacte de Varsovie ; les guerres du Tchad(Tchad, Soudan, Lybie, France) ; la guerre du Sahara-Occidental mettant aux prises le groupe armé polissario, le Maroc, l'Algérie et à un moment la Mauritanie ; et enfin, les guerres du Zaïre/RDC mêlant l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, le Zimbabwe, la Namibie, l'Angola et le Tchad[2]. La particularité de ces crises reste qu'elles mettent parfois aux prises les armées régulières contre des groupes armés, chaque belligérant étant soutenu par des alliés formés constitués de pays satellites.

Le début du XI^e siècle est également marqué en Afrique par la montée en puissance de « nouvelles menaces » sécuritaires [1] traduites par le terrorisme. Le terrorisme pouvant être entendu comme l'usage de la violence à des fins politiques. En effet, cette période se situe au confluent de la démultiplication des attaques revendiquées par les groupes terroristes tels Aqmi(Al queda au maghreb islamique) dans le sahel, et sa filiale Boko Haram dans les pourtours du Lac-Tchad encerclé par le Nigeria, le Cameroun, Le Niger et le Tchad. L'objectif manifeste poursuivi par ces djihadistes aux *modus operandi* essentiellement mutants (razzia, prise d'otages, viols, attentats,) serait la formation d'un Etat islamique.

En somme, cette partie a permis de procéder à une classification de conflits en Afrique suivant leurs natures. L'on peut donc, à la lumière des précédentes analyses, distinguer les conflits internes aux Etats des conflits opposant plusieurs pays. A la lisière de cette distinction, le terrorisme se forge spectaculairement une place. D'où l'urgence de mener une réflexion sur les acteurs sociaux impliqués dans leur gestion.

III. LES CHEFS TRADITIONNELS ET LA MEDIATION DANS LES CONFLITS

A leur arrivée, les Européens ont trouvé en Afrique des sociétés obéissant aux modes d'organisation variés et multiples. Ces différents modes d'organisation ont été incorporés dans l'Etat moderne à la suite des indépendances. Or, les sociétés africaines ont toujours vécu sous un mode d'organisation établissant un ordre de préséance entre les individus. Ainsi, que ce soient dans les sociétés hiérarchisées, ou alors les sociétés à pouvoir diffus, il prévaut une préséance accordée aux chefs et anciens suivant les réalités pour les fonctions de régulation sociale qui leur sont dévolues (A). Du haut de ces positions, les chefs essayent de se positionner dans la médiation dans certains conflits en Afrique (B).

A. Les chefs comme institution de régulation sociale

« *Père du pays* », pour reprendre l'expression du très regretté Dieudonné Miaffo[4], le chef est cette personne qui représente sa communauté en agissant en son nom. Il est désigné de façon héréditaire dans les sociétés à pouvoir centralisé, et pour son aura personnelle pour ce qui est des sociétés à pouvoir diffus. Indifféremment des modes de désignation, le chef exerce les missions de régulation sociale.

A ce titre, est-il chargé de pourvoir au bien-être de la population à travers leur approvisionnement en alimentation, leur sécurité, l'arbitrage des conflits. Lui sont ainsi reconnus les pouvoirs d'implorer la pluie en cas de longue période de sécheresse compromettant les récoltes, faciliter les naissances. Parce qu'il assure le lien entre les vivants et les aïeux, ses décisions sont respectées par les populations par crainte d'une éventuelle malédiction des ancêtres. Il est assisté dans ses fonctions par des grands corps et associations. Cette position ne lui ouvre pas pour autant les balustres des abus, car il fait face à des contre-pouvoirs constitués de conseils et certaines liturgies politiques. D'où le renforcement de l'hypothèse de l'effectivité de la démocratie traditionnelle.

Fort des fonctions remplies dans la régulation de la société, le chef va progressivement se positionner dans la médiation dans les conflits.

B. Les chefs et la médiation dans les conflits en Afrique

La médiation des chefs dans les crises plonge sa racine dans deux faits au moins. D'une part, ces derniers ont toujours développé des ingénieries locales de régulation des conflits dans leurs terroirs comme on vient de le voir dans la précédente rubrique. En outre, les chefs bénéficient de la confiance des populations, toutes choses n'étant pas toujours le cas pour les administrations dites modernes. Surtout, elle s'inscrit dans les paramètres de palabre pratiquée dans les sociétés africaines. Or, la palabre est cette technique de gestion des conflits visant par l'arbitrage d'un tiers doté de l'art oratoire à juger un différend entre les parties. Elle pratique privilège plutôt l'harmonie entre les individus que la sanction, laquelle lorsqu'elle arrive à être prononcée se le plus souvent à son versant symbolique ([5] ; [3] ; [6] ; [7] ; [8] ; [9]). Pour ne plus revenir sur la nature des conflits, exercice déjà effectué plus haut, nous ne nous limiterons ici qu'à quelques expériences de médiation menées par les chefs coutumiers en contexte de résolution des crises.

Commençons par l'exemple du Cameroun. Ce pays reconnaît dans son organisation politico-administrative aux chefs traditionnels les fonctions d'« auxiliaires d'administration ». A ce titre, les chefs sont appelés à collaborer avec les autorités administratives dans la gestion quotidienne des populations. Ladite collaboration se traduira parfois

par la médiation de ces derniers dans les crises frontalières comme on va le voir avec le lamido de Banyo, Sa majesté Mohaman Gabdo Yayha[10]. Ce chef, a notamment brillé par les médiations menées auprès des autorités nigériennes. En effet, ce dernier usera des relations ancestrales et filiales entretenues avec le lamido de Gashaga « *His Royal Highness* » Mohamman Gabdo Hamann Sambo pour mener la médiation qui aboutira à la libération du village camerounais de Mayo-Foourou occupé jadis par les éleveurs nigériens.

Par ailleurs, la médiation de ce chef permet également la protection des nigériens séjournant sur le territoire camerounais des exactions policières. C'est le cas de ce commerçant nigérien qui s'est vu restituer de l'intégralité de son argent prélevé indument par les agents de sécurité publique, suite à la diligence du lamido de Banyo. La médiation de ce lamido se traduit par ailleurs dans le domaine judiciaire par l'obtention de l'extradition des ressortissants camerounais condamnés au Nigéria. En effet, ce dernier nous apprend-il « *a pu obtenir par des démarches informelles, auprès de [son] collègue, l'élargissement de quatre de nos compatriotes capturés dans leur réserve de chasse et condamnés pour braconnage à Serti(Nigéria), par des démarches informelles auprès de [son] collègues* »[10].

De leur côté, les chefferies bamiléké ont l'habitude de désigner un chef comme médiateur dans des conflits opposant deux chefferies. En effet, ces chefferies fondées pour la plupart par des chasseurs, sont toujours animés par l'ambition d'agrandir leur territoire [11]. Ainsi naissent les chefferies frontalières. Telle fut la principale cause des affrontements entre les chefferies Bangoua et Bandrefam au cours de la décennie passée. La médiation dans ce conflit a été confiée au chef Batoufam, Sa majesté Nayang Toukam Innocent. Sa désignation par les chefs belligérants plonge sa racine dans les relations ancestrales entre les trois chefferies. En effet, en démêlant l'écheveau des informations recueillies sur le terrain, les fondateurs des dynasties régnantes dans les chefferies Batoufam et Bangoua seraient partis de Bandrefam. Bandrefam serait dans cette hypothèse, la chefferie parent des deux premiers, et par conséquent, son chef, le père des chefs des deux premiers. A partir de cette ressource anthropologique, la tâche devenait moins ardue pour un fils de mener la médiation dans un conflit opposant son frère à leur parent. C'est ainsi que les affrontements entre Bangoua et Bandrefam virent leur terme. Cet investissement du chef Batoufam épouse en filigrane les lignes de la pensée défendue par Lékpéa Alexis Déa et Achille César Vah dans le contexte de la Côte d'Ivoire. Pour ces auteurs en effet, « *la médiation des chefs communautaires a par exemple permis d'avoir un dénouement heureux dans les conflits communautaires qui ont secoué la ville de Zouan-hounien en 2001 et 2019* »[9].

Par ailleurs, au Burkina Faso, la médiation du Moro Naba, roi des Mossis a contribué d'une manière

ou d'une autre à l'apaisement au long des événements d'octobre 2015 dans ce pays [12]. En effet, alors qu'il en fallait de peu pour arriver à la désescalade des tensions, le chef Mossi recevra dans son palais les différentes parties. De plus, il gardera le premier Ministre déchu dans son palais, le temps d'apaiser l'atmosphère.

La recherche de la résolution de divers conflits armés occasionnés par les « rébellions Touarègues et Toubou » a mobilisé la médiation des chefs traditionnels du Burkina Faso, Mali, Niger [13]. Même si ces conflits conservent de nos jours de nombreuses poches de résistance, il faut à tout le moins reconnaître que la mise à contribution des chefs a permis les rapprochements entre les belligérants. Lesquels rapprochements se sont matérialisés par la tenue des rencontres au Sommet.

Au Niger, la médiation des chefs coutumiers est le plus souvent sollicitée par le gouvernement dans le règlement des crises animées par les mouvements corporatistes, et dans la politique [13]. Dans le premier versant, ce fut le cas lors de la grève des personnels médico-sanitaires à Niamey entre mars et avril 2005. C'est grâce en partie à la médiation des chefs que le mot d'ordre de grève a été levé. En outre, la médiation des chefs traditionnels fut convoquée à la suite du blocage institutionnel de 1995. En effet, la cohabitation demeure agitée entre le chef de l'Etat Mohamane Ousmane et le Premier Ministre, Hama Amadou issu de la coalition des partis de l'opposition vainqueur des élections législatives de janvier 1995. Pour sortir le pays de cette impasse, l'association des chefs traditionnels du Niger (ACTN), bien que la médiation officielle fût attribuée à Amadou Toumani Touré, ancien président du Mali et quelques sages du pays, dut entamer une médiation complémentaire auprès des différentes parties.

Cette intense activité de l'ACTN dans la résolution des conflits fait école en Afrique et force l'admiration des autres Etats. C'est dans ce sillage qu'en 2001, le Président libérien Charles Taylor dépêcha une délégation de chefs traditionnels de son pays conduite par le ministre de l'intérieur à Niamey à l'effet de venir s'inspirer de l'expérience de l'ACTN. A son tour, le Tchad, sollicitera et accueillera une délégation de l'ACTN pour des objectifs similaires en 2002.

Au Bénin, le roi Ketou a manifesté un comportement similaire à celui du lamido de Banyo étudié plus haut, dans les relations entre le Bénin et le Nigéria. Employant des méthodes proches de celles utilisées par le lamido de Banyo notamment le rapprochement avec ses collègues installés de l'autre côté de la frontière, le roi Ketou put réduire les chances de l'escalade des conflits frontaliers entre le Bénin et le Nigéria [13].

Au Togo, l'on note non seulement, la présence des chefs traditionnels dans les comités de médiation et les commissions sous régionales de conciliation ; mais surtout leur incorporation dans les différentes commissions mixtes [13]. La commission mixte étant

cette instance dédiée à l'animation de la coopération entre deux Etats. Les chefs Togolais sont ainsi membres des commissions mixtes benino-togolaise et ghanéo-togolaise. La reconnaissance institutionnelle ainsi accordée par le Togo aux chefs coutumiers dans le domaine de la coopération transfrontalière constitue l'un des plaidoyers adressés aux autorités politiques camerounaises par le lamido de Banyo. Pour ce dernier, sur la base des relations filiales entretenues par certains lamibé du Nord Cameroun avec leurs confrères du Nigéria, du Niger, du Tchad, et de la République centrafricaine, ces derniers pourraient faire partie des commissions mixtes de coopération [10].

A la suite de cette rubrique, l'on constate que la médiation des chefs dans les conflits en Afrique bénéficie pour beaucoup de la position originelle de ces derniers comme régulateur social. Y faisant suite, les chefs convoquent l'ingénierie des mécanismes traditionnels de régulation des conflits ayant connu plus ou moins de succès dans leurs terroirs.

IV. CONCLUSION

En définitive, l'on peut retenir de ce travail que les chefs en tirant grandement partie des techniques traditionnelles de gestion des conflits s'investissent progressivement dans la réduction des crises en Afrique, notamment à travers la médiation. Le faisant, les chefs se proposent comme acteurs complémentaires dans la gestion des crises, car qualifier ces derniers d'acteurs alternatifs nous semble encore trop osé. La présente étude prolonge ainsi la réflexion initiée par Paul Elvic Batchom, laquelle résumait le rôle des chefs camerounais dans la lutte contre le terrorisme (Boko Haram) au Cameroun à leur soutien à l'armée nationale à travers ce que l'auteur a qualifié d'« effort de guerre » [14]. Par ailleurs, avec la mutation des natures de conflits en Afrique, les capacités des chefs en matière de leur gestion doivent être renforcées. Des séminaires pourraient alors être organisés à leur intention par des experts sur ces questions.

RÉFÉRENCES

- [1] Ph. Marchesein, *Les nouvelles menaces. Les relations Nord-Sud des années 1980 à nos jours*, Karthala, 2001.
- [2] B. Lugan, *Les guerres d'Afrique. Des origines à nos jours*, Éditions du Rocher, 2013.
- [3] N. Bagayoko, R. K. Fahiraman, *Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne*. Rapport de recherche, 2, 2017.
- [4] D. Miaffo, *Chefferie traditionnelle et démocratie : Réflexion sur le destin du chef en régime pluraliste*, Laakam, 1993.
- [5] F. Diangitukwa, « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres », *Revue*

Gouvernance/ Governance Review, 11(1), 2014, <https://doi.org/10.7202/1038881ar>.

[6] B.M. Rukakiza, et al., *L'État africain et les mécanismes culturels traditionnels de transformation des conflits*. Globethics.net, 2015.

[7] B. Hassane, « Autorités coutumières et régulation des conflits en Afrique de l'Ouest francophone : entre l'informel et le formel » In N. Bagayoko, N., et al. (Ed.), *La réforme des systèmes de sécurité et de justice dans l'espace francophone*, Organisation internationale de la Francophonie, 2010.

[8] P. Jacquemot, « Chefferies et décentralisation au Ghana », *Afrique contemporaine*, 221.1, 2007, Pp.55-74.

[9] L.A. Dea, A.C. Vah, « Les mécanismes de gestion des conflits en pays dan d'hier à aujourd'hui », *Revue Internationale des Sciences Juridiques, Economiques et sociales*, 2.1., 2021.

[10] M. Gabdo Yahya, *Le lamidat de Banyo. Epreuves d'hier et défis d'aujourd'hui*, Afrédit, 2012.

[11] D. Toukam, *Histoire et anthropologie du peuple Bamiléké*, Harmattan, 2010.

[12] S. Souka, *L'Afrique malade de ses militaires*, Harmattan, 2020.

[13] B. Salifou, *Les chefs traditionnels et leur participation au pouvoir politique en Afrique*, Thèse de Doctorat en Science politique, Faculté de Droit et Science politique, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2006-2007).

[14] P. E. Batchom, « La guerre du peuple : de la popularisation de la guerre contre Boko Haram au Cameroun », *Études internationales*, 47.2, 2016, Pp.285-304.